



**DIRECTION DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES TECHNIQUES**

Dossier suivi par Loïc PLUSQUELLEC  
Email : loic.plusquellec@chamonix.fr  
Tél : 04 50 53 75 20

**Nos Réf :** CB/LP

## COMITES DE VILLAGE 2022

### LES PRAZ - LES BOIS - LES TINES - LE LAVANCHER

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 25 NOVEMBRE 2022

**Présents :** A. TERMOZ / P. DEVOUASSOUX / J. CHIHI RAVANEL / E. CHAYS / E. ALVARINA / M-N. FLEURY / E. BAVUZ / J-M. COUVERT / J. MARTINEZ / L. COLLIGNON

**Services:** S. RENAUD-GOUD / J. DEVOUASSOUX

**Excusés :** E. FOURNIER / H. VILLARD / P. CHARLOT / P. CARRIER / M. RABBIOSI / C. DEMARCHI / K. MIEUSSET / C. JACOT / Y. PLAUD / B. OLLIER / A. BEAUFOUR

35 personnes étaient présentes à cette réunion de secteur



Patrice DEVOUASSOUX, responsable des conseillers de secteurs, ouvre la séance et remercie tous les riverains, élus et personnels de services présents. Il précise l'importance de pouvoir à nouveau échanger avec la population sur des sujets de vie locale.

Il aborde ensuite les grands projets et chantiers en cours (diaporama ci-joint).

## INFORMATIONS INSTITUTIONNELLES

- Recensement de la population  
Du 19 Janvier au 18 Février 2023 (nous recherchons 25 agents recenseurs)
- Extension des consignes de tri des déchets recyclables au 1<sup>er</sup> Janvier 2023
- Entrée en vigueur de la loi anti-gaspillage au 1<sup>er</sup> Janvier 2023  
Déploiement de 9 composteurs de quartier

Plus d'information vous seront données dans vos boîtes aux lettres

## REALISATIONS FAITES OU EN COURS EN 2022

- Aménagement du Parking du Golf
- Réfection des garde-corps des deux ponts sur l'Arve
- Réfection des trottoirs
- Aménagements de sécurité Route des Praz  
Trottoirs et accessibilité PMR + réduction de la vitesse à 50km/h
- Voirie partagée Route des Lacs
- Aménagements de la D.Z. des Bois  
Porte en accordéon + sol en résine du hangar des hélicoptères

## REALISATIONS A PARTIR DE 2023

- Poursuite de l'aménagement de la piste cyclable – Orthaz/Gaudenays
- Poursuite des aménagements de sécurité (Carrefour du Golf, Les Nants)

# Débat : questions / réponses

## Transports et mobilité

### Questions posées :

1. Les horaires des trains et des bus n'offrent pas un service complémentaire. Et il n'y a pas de coordination avec les transports du bas de vallée.
2. Demande d'intervention auprès de Chamonix Bus pour que les bus en attente devant la Flégère coupent leur moteur.
3. La route des Rosières est en mauvais état.
4. La Route des Gaudenays et le chemin de la Bagna est dans un mauvais état.
5. L'arrêt de bus des Bois est non sécurisé. Est-il prévu la modification de l'aménagement ?

### Explications données :

1. Patrick DEVOUASSOUX rappelle que le système actuel en libre circulation (gratuit pour la population locale) reste performant mais il faut être conscient que celui-ci coûte très cher à la collectivité. Les horaires de train sont définis par la SNCF et ceux de Chamonix Bus sont étudiés pour répondre aux besoins des transports scolaires. En 2023, un nouveau contrat de DSP (Délégation de Service Public) est en cours d'étude et des réflexions sont actuellement menées pour offrir un système qui corresponde encore mieux aux besoins en matière de transports publics.
2. Les bus arrêtés ont l'obligation de couper le moteur, mais un rappel à la direction de Chamonix Bus sera fait.
3. Chaque année, un programme de renouvellement des voiries fixe les priorités en matière de rénovation (état des enrobés, fréquentation, passage des transports en commun). La réfection de la route des Rosières sera étudiée dans le prochain plan de rénovation.
4. Le budget de la Route des Gaudenays et le chemin de la Bagna avaient été votés pour 2022. Avec la hausse des matières premières, La Commune n'a pas pu faire toutes les voies qu'elle avait programmées. La Route des Gaudenays et le chemin de la Bagna seront prioritaires sur le budget 2023 pour une réfection de la chaussée en 2023.
5. Nous sommes hors agglomération. La commune doit se rapprocher du département pour trouver un accord. Si un accord est trouvé, il est envisageable de diminuer la limitation de vitesse de 70km/h à 50km/h, et d'apporter des modifications à ce tronçon.

## Sécurité

### Questions posées :

1. Problème des véhicules 4x4 qui montent à la Flégère par la piste.
2. Accès au parking du golf en période de risque d'avalanche.

3. Chemin de L'ordon, est-il possible de créer un aménagement pour réduire la vitesse de véhicule et sécuriser les piétons ?
4. Est-il possible de prévoir un trottoir au niveau de chez « ESOPE » ?
5. Route des Tines (au niveau du chemin de Saint Roch), le panneau d'entrée en agglomération n'est pas visible et la vitesse est excessive. Pourquoi il n'y a pas de marquage au sol ?
6. Nuisance de l'index tout l'été, qu'est-ce que la mairie a prévu de faire ?

#### Explications données :

1. Il faudrait que les véhicules empruntent un autre itinéraire que les promeneurs. Il en va de même pour le chemin du Jorat, où la commune a demandé à la CMB de rejoindre les pistes par un autre circuit. Les solutions envisagées ne sont pas encore abouties (terrains privés).
2. C'est la commune (commission de sécurité) qui pourra régler l'accès à ce parking.
3. Nous sommes hors agglomération c'est pour cela qu'il n'y a pas de passage piéton. Il faut que la Mairie travaille avec le département pour voir les contraintes et les possibilités du changement (agglomération/hors agglomération). La commune prendra contact avec Chamonix Bus pour la nécessité de garder l'arrêt de l'Arveyron (dans le sens des Praz/Chamonix) car cet arrêt est accidentogène et peu fréquenté en sachant que l'arrêt des Vardes est prêt et plus sécurisé. La route du Bouchet est trop étroite au niveau du pont de l'Arveyron pour créer un trottoir. Il faudra voir avec le département s'il est possible de baisser sur la route du Bouchet la vitesse à 50km/h au lieu de 70km/h actuellement.
4. Il n'est pas possible de faire un trottoir à cet endroit, mais l'aménagement route des Praz n'est pas terminé. La commune poursuivra son aménagement au printemps 2023 l'aménagement d'arrêt de bus, des ralentisseurs et du marquage au sol.
5. Selon la nouvelle réglementation du code de la route, le marquage au sol en agglomération n'est pas obligatoire. En ce qui concerne la visibilité du panneau nous ferons remonter l'info aux services pour le déplacer. Nous verrons avec les différents services des possibilités pour un réaménagement.
6. La commune a pris le problème des nuisances de l'Index au sérieux et a fait. Les organisateurs ont décidé d'interrompre leur programmation, conscient des nuisances engendrées et soucieux de repartir du bon pied pour la saison à venir. Les futures programmations de l'Index seront soumises au service culturel puis à la préfecture. Nous avons demandé à l'Index s'il était possible de déplacer la scène. Nous sommes conscients que la saison culturelle de la Maison des Artistes et de l'Index est importante mais pas au détriment des riverains. Nous serons très vigilants aux prochaines programmations.

## Questions diverses

#### Questions posées :

1. Installation de la fibre optique
2. Quel est l'intérêt pour la commune de classer des terrains dans le domaine public ?
3. Pourquoi le chemin du Lavoussé n'est pas en enrobé jusqu'au bout ?

4. Est-il possible de mettre un robinet à la fontaine du Lavancher ?
5. Quel est la réglementation en ce qui concerne l'atterrissage des avions biplace sur nos glaciers ?
6. Qu'envisage la Mairie contre la nuisance sonore des hélicoptères ?

Explications données :

1. Il avait été souhaité par la commune que les quartiers les moins bien desservis par les réseaux internet seraient prioritaires lors de la mise en place de la fibre optique. L'opérateur Covage avait donné un échéancier mais des retards ont été pris. La commune n'est pas satisfaite du travail effectué et demande des indemnités de retard. Elle sollicite également l'opérateur de mettre en ligne, avant la fin de l'année, un site d'avancement du déploiement de la fibre pour informer la population.
2. La commune a l'obligation d'entretenir ses propriétés classées en domaine public : déneigement, élagage, réparation des voiries... Il est prévu de réactualiser la liste des voiries relevant du domaine public et du domaine privé de la commune.
3. L'aval du chemin du Lavoussé est constructif et l'amont c'est un endroit naturel. Le chemin de terre est en zone naturel donc ne sera pas fait en enrobé.
4. La mise de robinet sur les différentes fontaines est en cours et sera terminé en 2023.
5. Il existe un arrêté datant des années 60 qui autorise le « Touch and Go ». Il faudrait envisager une concertation entre le préfet, les communes concernées et l'aviation pour remettre toutes ces règles à plat, les clarifier et interdire cette pratique.
6. Les hélicoptères ont leur utilité dans la vallée tant pour les secours que pour les travaux en altitude et le déclenchement des avalanches l'hivers. La Commune ne peut interdire les vols panoramiques. La Mairie prendra contact avec M BRUN du CMBH pour trouver un accord et réduire les nuisances sonores sans trop impacter son activité.

A 21h00, Patrick DEVOUASSOUX propose de clore la séance.

**Le Conseiller de Secteur**

**Patrick DEVOUASSOUX,**

